



Octobre 2011  
N°5

# Newsletter SMPS Picardie

## *Numéro spécial*

### Elections Professionnelles

#### **EDITO : DANS 2 SEMAINES, LE PAYSAGE SERA FIGÉ POUR 4 ANS**

**Gilles CALMES**, Secrétaire Régional

Après presque un an de fonctionnement, avec la constitution d'un bureau régional et l'édition d'une newsletter mensuelle, le SMPS Picardie a choisi de vous représenter dans la durée.

Aujourd'hui, 4 de vos représentants régionaux sont candidats à un mandat national, à l'occasion des élections du 20 octobre : Florent BOUSQUIE (CAPN DH), Capucine DALLE (CAPN D3S), Vincent PREVOTEAU et Gilles CALMES (Comité Consultatif National DH). La Picardie peut faire entendre sa voix plus encore, si vous le souhaitez.

Vos représentants locaux, quant à eux, au sein des CTE, CAPL et CAPD, seront garants du respect de la profession de cadres. En effet, le SMPS est le seul syndicat à reconnaître la spécificité des métiers de l'encadrement. Il est le seul à exiger leur positionnement particulier, en reconnaissance de leur rôle fondamental et de leurs lourdes responsabilités : un collègue cadre en CTE ; une CAP spécifique, pour tous les cadres et cadres supérieurs paramédicaux, sages-femmes et socio-éducatifs ; une prime revalorisée et différente de celle des agents, tenant compte de la complexité de leurs fonctions et des résultats de leur action.

Vos représentants locaux, régionaux et nationaux poursuivent les mêmes objectifs : représenter nos professions, servir nos métiers, et surtout défendre les valeurs qui animent chacun(e) d'entre nous.

Je vous invite à lire attentivement, et à partager, le contenu des différentes professions de foi, ainsi que la charte managériale du SMPS présentées dans ce numéro spécial « élections professionnelles ».

Résolument engagé pour un service public ambitieux et tourné vers tous les corps d'encadrement des secteurs sanitaire, social et médico-social, le SMPS est le seul représentant indépendant des cadres. Acteur incontournable dans le domaine de la santé, il est un interlocuteur obligatoire des décideurs nationaux et régionaux.

**Vous pouvez accroître la légitimité du SMPS  
par votre vote le 20 octobre 2011.**

**Vous pouvez compter sur nous, nous comptons sur vous.**



## **SOMMAIRE**

Edito .....	p.1
La Charte managériale ..	p.2
Les professions de foi ....	p.3
Vos représentants régionaux.....	p.17



# Charte managériale du smps

Syndicat des managers publics de santé

Le Syndicat des managers publics de santé a adopté la présente charte afin qu'elle serve de référence pour réguler les comportements individuels. Elle incite à entrer dans un processus permanent d'amélioration du management.

Cette charte est fondée sur les valeurs d'humanisme défendues par le **smps** depuis sa création. Elle promeut des organisations professionnelles visant le respect et l'épanouissement des individus grâce à la recherche de l'équité, de l'accessibilité, de la qualité et de l'efficacité des prises en charge sanitaires, sociales et médico-sociales.

L'adhésion au **smps** constitue un engagement à respecter cette charte et à en promouvoir les valeurs.

Il est institué un comité éthique indépendant du bureau national qui aura pour mission d'étudier toute situation de non-respect de la charte par un adhérent. Ce comité fera part de ses préconisations à l'adhérent concerné et conseillera le président du **smps** sur les mesures à prendre.

## Article 1

Le manager de santé doit s'inscrire dans une posture exemplaire à l'égard du public, des personnels, des autorités de tutelle et des partenaires.

## Article 2

Le manager de santé s'engage à pratiquer, sans faiblesse ni laxisme, un management bienveillant, gage d'efficacité et de développement durable des relations sociales. Il s'inscrit dans un leadership motivant et fédérateur. Il favorise le principe d'une autorité visant accompagnement et progrès.

## Article 3

Le manager de santé s'astreint à une pratique professionnelle basée sur le respect et la reconnaissance des personnes avec lesquelles il travaille. Il développe la délégation et l'autonomie grâce à des objectifs clairs. Il s'efforce de prévenir les conflits en favorisant la communication, le dialogue et la connaissance mutuelle des individus et des groupes.

## Article 4

Le manager de santé fonde son exercice professionnel sur les valeurs républicaines. Au nom de la laïcité, il s'interdit toute pratique discriminatoire, dans tous les domaines et notamment pour des motifs religieux, politiques, philosophiques, ethniques, syndicaux, d'âge, de handicap, de genre. Il s'engage à mettre en place les actions de prévention de toute pratique organisationnelle ou individuelle discriminante.

## Article 5

Le manager de santé s'interdit toute action relevant du harcèlement sous toutes ses formes. Il promeut un environnement professionnel qui décourage le harcèlement.

## Article 6

Le manager de santé s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant autrui – patient, résident, personnel – dont il pourrait devenir détenteur du fait de son exercice professionnel. Il s'engage à mettre en place les procédures de nature à garantir le respect de la confidentialité des patients.

## Article 7

Le manager de santé s'engage à œuvrer en permanence pour améliorer la sécurité des usagers et des personnels placés sous son autorité.

## Article 8

Le manager de santé s'interdit toute action visant à tirer un avantage financier personnel ou au bénéfice de proches à travers les relations indispensables entretenues avec fournisseurs et partenaires. Il doit veiller à éviter toute situation de conflit entre les intérêts de l'établissement et son intérêt personnel ou celui de ses proches.

## Article 9

Le manager de santé contribue par son action au développement d'un système de santé et de société qui place l'utilisateur au centre d'un processus de qualité, en constante évaluation et amélioration. Il agit pour garantir l'égalité d'accès aux soins. Il s'engage à promouvoir les évolutions du service public de santé afin qu'il s'adapte en permanence aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins de ses usagers.

## Article 10

Le manager de santé est conscient que l'exercice de ses droits, notamment statutaires, est la contrepartie du respect de ses devoirs. Il privilégie l'intérêt général, notamment celui de son établissement, sur les intérêts particuliers.

## Article 11

Le manager de santé pratique une gestion responsable, adaptée au respect des contraintes économiques et financières. Il prend en considération, dans ses décisions, les préoccupations citoyennes.

## Article 12

Le manager de santé s'engage à maintenir ses compétences professionnelles dans un processus continu de formation, d'évaluation et de recherche d'informations indispensables au bon accomplissement de ses missions.



syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CAP - CTE 2011

## smmps, le respect pour tous les managers

Le respect  
comme  
nouvel  
horizon

Pour notre syndicat, les corps d'encadrement comme les corps de direction sont porteurs d'une triple exigence : veiller à la qualité des prises en charge, gérer avec éthique leurs collaborateurs, être eux-mêmes traités avec respect. Le Syndicat national des cadres hospitaliers (snch) est devenu le Syndicat des managers publics de santé (smmps) en 2010 afin d'exprimer cette triple ambition.

### Le management, c'est une exigence de respect dans la gestion des individus

Le smmps demande à ses adhérents de traiter avec respect leurs collaborateurs. C'est l'objet de notre charte managériale. En parallèle, le smmps se bat pour que les cadres soient respectés et reconnus par leur hiérarchie et leur ministère.

### Le service public doit être promu

Il est indispensable à la santé de nos concitoyens. Les respecter, c'est leur proposer un service public qui répond à leurs nouveaux besoins. Le service public ne doit pas être simplement défendu. Nous voulons le renforcer et le développer.

### La santé est notre domaine

Le smmps n'est pas seulement à l'hôpital. Il est également actif dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Il reconnaît l'importance des coopérations et des filières de prise en charge. Sanitaires, médico-sociales ou sociales : toutes ces prises en charges sont nécessaires. Toutes méritent un égal respect.

Une vraie  
reconnaissance  
pour tous

Cette nouvelle ambition s'appuie sur les fondements de notre action syndicale depuis plus de 60 ans : indépendance par rapport à toute organisation politique ou religieuse, démocratie interne, affirmation de la spécificité de l'encadrement.

## Le respect de l'engagement des cadres

Le **smps** est le seul syndicat à reconnaître la spécificité des métiers de l'encadrement. Le seul à exiger un positionnement particulier des cadres au sein du personnel, en reconnaissance de leur rôle fondamental et de leurs lourdes responsabilités.

- Un collègue cadre en CTE.
- Une CAP spécifique, pour tous les cadres et cadres supérieurs paramédicaux, sages-femmes et socio-éducatifs.
- Une prime différente de celle des agents, revalorisée, tenant compte de la complexité de leurs fonctions et des résultats de leur action.

### CADRES SOIGNANTS

Pour les professionnels entrés dans le système LMD et, par conséquent, en catégorie A, nous voulons :

- que la formation respecte l'éthique du métier,
- promouvoir les pratiques avancées et la certification.

### Cadres de santé

- Une VAE reconnue pour les faisant fonction.
- Une reconnaissance du métier par une formation universitaire de type master.
- Le maintien d'une possibilité d'alternance entre les services cliniques et l'enseignement.
- Le maintien des cadres formateurs dans la formation initiale des professionnels paramédicaux au sein des universités.
- Une prime de fonctions et de résultats (PFR) pour remplacer le système de prime et de notation actuel.

### Cadres supérieurs de santé

- Une accession au grade par un diplôme d'études supérieures spécifique.
- La reconnaissance des missions de chacun, en particulier autour de la qualité et la sécurité des soins, notre cœur de métier.
- Un niveau statutaire équivalent à celui des attachés d'administration hospitalière.
- Une prime de fonctions et de résultats (PFR) pour remplacer le système de prime et de notation actuel.

### Cadres sages-femmes et cadres socio-éducatifs

- Une reconnaissance de leur fonction, de leur spécificité et de leur engagement en faveur des usagers.
- Un statut équivalent aux cadres de santé pour une homogénéisation de la formation managériale.
- Une prime de fonctions et de résultats (PFR) pour remplacer le système de prime et de notation actuel.

### CADRES ADMINISTRATIFS

Pour tous les cadres administratifs, le **smps** se bat en faveur d'une PFR pleinement revalorisée. Il réclame un régime indemnitaire aligné sur celui des deux autres fonctions publiques.

Le **smps** demande une vraie comparabilité avec les corps correspondants de l'État ou de la Territoriale pour permettre de réels parcours et carrières dans toute la fonction publique.

### Adjointes des cadres

Le **smps** est le garant de l'application du protocole du 2 février 2010 pour les adjointes des cadres : nouvelle reconnaissance statutaire de leurs compétences, reclassement dans la nouvelle grille NES, application des ratios promu/promouvables permettant la promotion de nombreux ACH pendant quatre ans.

### Attachés d'administration hospitalière

Le **smps** a obtenu la réforme de la scolarité des AAH, il veillera à sa bonne application à l'EHESP.

Le **smps** se battra pour la revalorisation du concours national. Il souhaite une augmentation du nombre d'externes.

Le **smps** demande de nouvelles règles d'accès au principalat : les carrières des AAH doivent être linéaires.

Le **smps** réclame le bénéfice du décret logement aux AAH participant aux gardes de direction.

### CADRES TECHNIQUES

#### Techniciens et techniciens supérieurs

Le **smps** est le garant des avancées du protocole du 2 février 2010 pour les techniciens supérieurs : réduction du nombre de grades, remplacement du quota par des ratios promu/promouvables et reclassement sur les nouvelles grilles NES.

Le **smps** continuera de se battre pour valoriser les licences et masters.

Le **smps** demande un réel accès vers le grade d'ingénieur, via une liste d'aptitude.

Le **smps** demande une rénovation indemnitaire qui valorise les fonctions d'encadrement et d'expertise des techniciens supérieurs.

#### Statuts locaux

Le **smps** pousse à l'application de l'instruction sur les statuts locaux obtenue dans le protocole du 2 février 2010, grâce à son combat incessant sur ce dossier. Il demande en outre l'intégration des contractuels qui le souhaitent.

#### Ingénieurs

Le **smps** demande une gestion nationale du corps des ingénieurs hospitaliers par le Centre national de gestion.

Le **smps** milite pour une linéarité des carrières, une mobilité facilitée et une harmonisation indemnitaire avec les deux autres fonctions publiques.

Le **smps** demande une reconnaissance managériale des ingénieurs au sein des équipes de direction, grâce à une formation repensée au sein de l'EHESP.

Le **smps** demande l'accès à la hors échelle B pour tous les ingénieurs en chef de classe exceptionnelle.

Le **smps** veillera à ce que le grade à accès fonctionnel (GrAF) proposé par le ministère se traduise par une reconnaissance de la direction technique, avec accès à la hors échelle C.



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CAPN D3S - 2011

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

## Le syndicalisme efficace

Là où le **smmps** est majoritaire, les négociations avancent.  
C'était le cas chez les DESS, avec la création du statut des D3S en 2007.  
C'est le cas chez les DH avec trois statuts en une décennie.

Le protocole d'accord du 29 juillet 2011 a été arraché grâce au discours coup de poing du congrès de Strasbourg et à l'enquête sur les conditions d'exercice qui met en exergue le divorce entre les directeurs et le ministère de la Santé.

Ce protocole promet un nouveau statut pour les D3S, sans chiffre précis.  
Seul un **smmps** fort pourra imposer que cet engagement soit tenu.  
Seul un **smmps** fort pourra obtenir que ce statut soit à la hauteur de vos responsabilités.

### Le **smmps** se préoccupe de votre quotidien d'exercice

Seul le **smmps** s'est penché sur les conditions d'exercice des managers de santé. Son enquête a mis en évidence les difficultés rencontrées par les D3S : le manque de reconnaissance des pouvoirs publics, les injonctions contradictoires, les difficultés pour planifier les tâches...

Seul le **smmps** s'est battu pour que les D3S ne soient pas les oubliés des ARS. Il s'est battu contre le retard d'évaluation de plusieurs dizaines de D3S.

Il a dénoncé le manque d'intérêt des ARS pour le secteur médico-social, alors que la loi HPST les désignait pour s'en occuper.

### Le **smmps** : le syndicat qui ne vous trahira pas

Notre syndicat ne demande pas les suffrages des directeurs tout en laissant des sections locales mettre en cause personnellement certains d'entre eux.

Notre syndicat ne fait pas de promesse démagogique.  
Il ne réclame pas la fusion dans ses communiqués, tout en signant un protocole qui ne la prévoit ni à court ni à long terme.

**smmps,**  
c'est choisir  
pour un syndicat  
indépendant,  
force de frappe  
pour le respect  
des D3S

## Le smps s'engage pour vous

Tout au long de votre carrière, le **smps** vous guide, vous conseille (titularisation, mutation, évaluation) et défend au mieux vos intérêts individuels.

Le **smps** revendique auprès des pouvoirs publics :

- une évaluation juste et personnalisée et non le retour à une notation déguisée : respect des procédures, compétences et formation des évaluateurs,
- le respect des principes de la loi mobilité,
- l'accompagnement en début de carrière par le CNG et/ou l'EHESP (tour extérieur et ED3S),
- la refonte du concours,
- une formation plus spécifique à la prise de poste,
- une meilleure gestion des directeurs placés en recherche d'affectation,
- un accompagnement en fin de carrière par le CNG : mise en place de postes d'experts/conseillers généraux,
- un réel accès aux postes fonctionnels et au grade à accès fonctionnel (GrAF).

## Le smps se met à votre service

Un syndicat porté par des valeurs fortes :

- indépendance par rapport à toute attache politique ou confédérale,
- protection des directeurs face aux autres agents,
- défense et modernisation du service public sanitaire social et médico-social,
- charte du management partagée entre tous les adhérents du **smps**.

Un syndicat structuré pour répondre au mieux à vos attentes :

- des spécialistes D3S de la défense individuelle,
- des élus actifs en CAPN,
- un délégué D3S permanent à votre écoute,
  - une cellule juridique et des avocats pour votre défense,
  - un accompagnement individualisé et des conseils au cours de la carrière,
  - un réseau local et national de D3S.

# ÉLECTIONS CAPN D3S - 2011



**Christine KHANI**

Déléguée nationale  
Délégation nationale smps - Paris (75)



**Serge GUNST**

Directeur  
CH - Jeumont (59)



**Hervé MEUNIER**

Directeur  
Ehpad Henri-Frugier - La Coquille (24)



**Michel LEVASSEUR**

Directeur  
Centre de soins public et communal  
pour polyhandicapés - Issoudin (36)



**Hélène MALTERRE**

Directeur adjoint  
CH - Calais (62)



**Sophie SÉNELLART-PACCOT**

Directeur  
Les instituts thérapeutiques,  
éducatifs et pédagogiques  
Saint-Georges-sur-Baulche (89)



**Sandrine BEDNARSKI**

Directeur adjoint  
CH - Orsay et Longjumeau (91)



**Jacky SARRAZIN**

Directeur  
Ehpad - La Fare-les-Oliviers (13)



**Sévéna RELLAND**

Directeur  
Résidence Gandrille  
Saint-Sauveur-en-Puisaye (89)



**Eric CLAPIER**

Directeur  
Ehpad Richard-Garnier  
Conflans-Sainte-Honorine (78)



**Capucine DALLE**

Directeur  
MR Mathilde-d'Yseu - Picquigny (80)  
MR Saint-Nicolas - Domart-en-Ponthieu (80)



**Catherine LHOMME**

Directeur  
Ehpad Les Oyats - Gravelines (59)



**David CATILLON**

Directeur adjoint  
CH - Villefranche-sur-Saône (69)



**Nathalie LE FRIEC**

Directeur adjoint  
CH - Port-Louis (56)



**Franck BRIDOUX**

Directeur  
Ehpad Dronsart - Caucy (59)



**Philippe ROURESSOL**

Directeur  
CH Sully-Eldin - Vallon-Pont-d'Arc (07)

Hors-classe

Classe normale



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CAPN DS - 2011

La commission administrative paritaire nationale est une instance consultative dont les attributions portent sur toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels de direction (mutation, promotion, titularisation...).

## L'efficacité au service de votre quotidien

- Seul le **smmps** s'est penché sur les conditions d'exercice des managers de santé.

Son enquête a mis en évidence les difficultés rencontrées par les directeurs : le manque de reconnaissance des pouvoirs publics, les injonctions contradictoires, les difficultés pour planifier les tâches, l'emprise du travail sur la vie privée... Il propose des solutions pour y remédier.

- Le **smmps** se bat pour que vos jours de CET ne soient pas escamotés en fin d'année, en demandant la transposition des textes adoptés pour les fonctionnaires de l'État et les magistrats.
- Le **smmps** revendique une participation aux gardes avec accès au logement identique à celle des autres corps de direction.
- Il défend le positionnement des directeurs en centre de formation en militant pour qu'ils participent aux instances de leur université de rattachement et qu'ils jouent un rôle central dans la formation continue de leur établissement de santé.
- Il demande une augmentation de la taille des promotions pour réduire la présence des faisant fonction.
- Il réclame un régime indemnitaire adapté pendant l'EHESP.

Son indépendance garantit au **smmps** de ne pas se tromper de combat à l'heure des choix

### Le **smmps** met à votre service :

- des élus actifs en CAPN,
- un délégué DS permanent à votre écoute,
- une cellule juridique et des avocats pour votre défense,
- un accompagnement individualisé et des conseils dans la carrière,
- un réseau d'élus locaux.

Seul  
un **smps** fort  
pourra obtenir  
un statut  
à la hauteur  
de vos  
responsabilités

## Le **smps**, une autre façon de faire du syndicalisme

### Le **smps**, une éthique du syndicalisme

Jamais nous ne participons à la mise en cause individuelle des cadres et des directeurs.

Jamais nous ne soutenons une action collective violente contre une équipe de direction.

### Le **smps**, des professionnels au service de leurs collègues

Chez nous, pas d'apparatchiks : tous nos élus sont des bénévoles qui travaillent en établissement ou en centre de formation.

Chez nous, la défense des adhérents est prioritaire : le **smps** n'est affilié à aucun parti, à aucune confédération.

## Le **smps** : le syndicalisme efficace

Là où le **smps** est majoritaire, les négociations avancent. C'est le cas chez les DH avec trois statuts en une décennie.

Le protocole du 29 juillet 2011 a été arraché grâce au discours coup de poing du congrès de Strasbourg et à l'enquête sur les conditions d'exercice qui met en exergue le divorce entre les directeurs et le ministère de la Santé.

Ce protocole promet un nouveau statut pour les directeurs de soins, sans chiffre précis. Seul le **smps** pourra imposer que ce statut soit digne de vous.

# ÉLECTIONS CAPN DS - 2011



1<sup>re</sup> classe



**Franck ESTÈVE**

Coordonnateur général des soins  
CHU - Rouen (76)



**Rémy CHAPIRON**

Coordonnateur général des soins  
CH - Verdun (55)



**Didier SIGLER**

Coordonnateur général des soins  
CH - Poissy (78)



**Dominique GOUDARD**

Coordonnateur général des soins  
Centre de gérontologie  
Les Abondances (92)



**Alain KNOPF**

Directeur de soins  
CH - Saint-Maurice (94)



**Marie-Ange GUYOT**

Directeur de soins  
Ifsi AP-HP - Paris (75)



**Luc DURAND**

Coordonnateur général des soins  
CHU - Bordeaux (33)



**Véronique MARIN LA MESLÉE**

Directeur de soins  
Ifsi AP-HP - Paris (75)

2<sup>e</sup> classe



**Jérôme RUMEAU**

Coordonnateur général des soins  
CH - Narbonne (11)



**Catherine HARDY**

Coordonnateur général des soins  
CH - Montesson (78)



**Marc BORDIER**

Directeur de soins  
CHU - Reims (51)



**Maria HORVATH**

Directeur de soins  
CHU - Montpellier (34)



**Annick TRAMONI**

Directeur de soins  
CH - Toulon-La Seyne (83)



**Thierry BUISSON**

Coordonnateur général des soins  
CHI Val-d'Ariège  
Saint-Jean-de-Verges (09)

Seul  
un **smps** fort  
pourra imposer  
que les  
engagements  
du protocole  
soient tenus



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CAPN DH - 2011

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

## La force de l'indépendance, la preuve de l'efficacité

### Le smps, une éthique du syndicalisme

- Nous ne participons jamais à la mise en cause de la responsabilité sociale des directeurs.
- Nous ne soutenons jamais une action collective violente contre une équipe de direction.
- Nous priorisons toujours l'intérêt du corps par rapport aux objectifs électoraux.
- Nous privilégions toujours le combat d'idées et refusons toujours les attaques personnelles.
  - Nous ne devenons jamais procureurs des collègues lors des conseils de discipline.

### Le smps, des résultats

- Trois statuts en onze ans.
- Le décret sur les logements.
- La réécriture de l'instruction DGOS/DGFIP suite à notre recours contentieux.

### Le smps, la défense sans concession des directeurs d'hôpital

- Nous combattons toujours ceux qui veulent la disparition du corps dans une fusion.
- Nous défendons toujours la primauté du concours pour entrer dans le corps, notamment contre des détachements massifs.
- Nous oserons toujours dire son fait au ministère, parce que nous sommes indépendants de tout parti et de toute confédération.
- Nous défendons toujours vos intérêts, que ce soit sur les retraites, sur le montant de rémunération des jours de CET ou sur leur sauvegarde.

Son  
indépendance  
garantit au **smps**  
de ne pas  
se tromper  
de combat  
à l'heure  
des choix

Le **smps**,  
pour une défense  
collective  
sans faille

## Le smps, pour une défense individuelle exemplaire

Le **smps** met à votre service :

- des élus actifs et expérimentés en CAPN,
- un délégué permanent à votre écoute,
- une cellule juridique et des avocats pour votre défense,
- un accompagnement individualisé et des conseils dans la carrière,
- un réseau d'élus locaux.

Le **smps** veut améliorer le fonctionnement des CAPN :

- fixer des délais de réponses aux recours sur l'évaluation et la prime, afin de perfectionner le droit de suite qu'il a imposé,
- rendre plus effectives les demandes de révisions de l'évaluation votées par la CAPN,
- éviter les changements de jurisprudence dans les agréments et dans l'élaboration des short list.

Le **smps** représente tous les directeurs :

- vous qui êtes encore en formation à travers le bureau inter-promotion,
- vous qui sortez de l'EHPSP en proposant que vous bénéficiez d'un tutorat,
- vous qui œuvrez dans les établissements en défendant le service public et leurs conditions d'exercice,
- vous qui êtes détachés et mis à disposition à travers vos représentants en CAPN et au bureau national,
- vous qui êtes retraités à travers votre catégorie.

## Le smps, pour la prise en compte de votre quotidien

Seul le **smps** s'est penché sur les conditions d'exercice des managers de santé.

Son enquête a mis en évidence les difficultés rencontrées par les directeurs : le manque de reconnaissance des pouvoirs publics, les injonctions contradictoires, les difficultés pour planifier les tâches, l'emprise du travail sur la vie privée... Il propose des solutions pour y remédier, notamment la création d'une instance de médiation avec les ARS.

Le **smps** a dénoncé le scandale des méthodes employées lors des contrôles T2A et a obtenu du ministre l'engagement de les réformer.

Le **smps** se bat pour que vos jours de CET ne soient pas escamotés en fin d'année, en demandant la transposition des textes adoptés pour la fonction publique d'État et la magistrature.



## Une équipe qui vous ressemble



**Catherine LATGER**  
Directeur adjoint  
AP-HP (75)



**Christian SOUBIE**  
Directeur adjoint  
CH Libourne (33)



**Marie-Christine HACHE**  
Directeur adjoint  
CH Saint-Philibert (59)



**O. SERVAIRE-LORENZET**  
Directeur  
CH - Puy-en-Velay (43)



**Francis FOURNEREAU**  
Directeur  
SIH (87)



**Jérôme LARTIGAU**  
Délégué national  
Délégation nationale smps  
Paris (75)



**Marie-Odile SAILLARD**  
Directeur  
CH - Arras (62)



**Jérémie SECHER**  
Directeur  
CH - Fontainebleau (91)



**Elizabeth CALMON**  
Directeur adjoint  
CHD Félix-Guyon (97)



**Alain TANGUY**  
Directeur  
Hospitalité  
St-Thomas-de-Villeneuve (22)



**Jean-Olivier ARNAUD**  
Directeur général  
CHU - Nîmes (30)



**Philippe BLUA**  
Directeur  
CH - Calais (62)



**Ronan SANQUER**  
Directeur adjoint  
EPS Le Rouvray (76)



**Doris GILLIG**  
Directeur adjoint  
CH - Mulhouse (68)



**Fabien VERDIER**  
Détaché  
Mairie de Grenoble (38)



**Sophie DUPUY**  
Directeur adjoint  
CHU - Pointe-à-Pître (97)



**Florent BOUSQUIÉ**  
Directeur adjoint  
CH - Compiègne (60)



**Solène BARAT**  
Directeur adjoint  
EPS Les Murets (94)



**Gwenaël GODIN**  
Directeur  
Pôle Santé Sarthe-et-Loir (72)



**Armelle DREXLER**  
Directeur adjoint  
CHU - Clermont-Ferrand (63)

Hors-classe

Classe normale



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CCN D3S - 2011

Les comités consultatifs nationaux (CCN) sont consultés par le ministre compétent sur les questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, à la formation professionnelle, la mobilité, l'insertion et l'égalité professionnelles, ainsi qu'aux conditions de travail.

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

## Notre défi, votre respect

Pour notre syndicat, les directeurs sont porteurs d'une triple exigence :

- veiller à la qualité des prises en charge,
- manager avec éthique leurs collaborateurs,
- être eux-mêmes traités avec respect.

Le Syndicat national des cadres hospitaliers (**snch**) est devenu le Syndicat des managers publics de santé (**smmps**) en 2010 afin d'exprimer cette triple ambition.

### La santé est notre domaine

Notre syndicat est celui de tous les cadres de la fonction publique hospitalière, qu'ils travaillent dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Toutes ces prises en charge sont nécessaires. Toutes méritent un égal respect.

### Le management, une exigence de respect dans la gestion des individus

Le **smmps** demande à ses adhérents de traiter avec respect leurs collaborateurs. C'est l'objet de sa charte managériale. En parallèle, le **smmps** se bat pour que les directeurs soient respectés et reconnus par leur tutelle et leur ministère.

### Le service public doit être promu

Il est indispensable à la santé de nos concitoyens. Les respecter, c'est leur proposer un service public qui réponde à leurs nouveaux besoins. Un service public plus fort et plus présent demain qu'aujourd'hui.

### Un statut ambitieux

Le **smmps** revendique pour les D3S :

- un statut, une rémunération et un régime indemnitaire équivalents à ceux des DH ;
- l'extension du nombre de postes donnant accès à l'échelon fonctionnel et un réel accès à ceux-ci ;
- la création d'emplois fonctionnels ;
- le choix entre capitaliser sans durée limitée les jours de RTT ou les monétiser à leur valeur réelle au prorata du salaire annuel, primes comprises ;
- une intégration totale des primes dans le calcul de la retraite ;
- une prime de fonctions et de résultats représentative des responsabilités exercées (primes multisites pour les adjoints, augmentation de la prime d'intérim : 50 % du traitement...);
- la mise en place du grade à accès fonctionnel (GrAF).

### D3S/DH La parité plutôt que la fusion

Pour le **smmps**, la fusion des corps DH/D3S n'est pas la solution. Pour trois raisons principales :

- 1) Une revendication: le **smmps** considère que les D3S ont une réelle identité et qu'ils concentrent des particularismes que n'ont pas les autres corps de direction (par exemple, intérim de trois ou quatre établissements éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, gestion d'instances multipliée, absence de cadre intermédiaire, un unique directeur).
- 2) Un risque: se voir imposer une « sous-catégorie » d'appartenance dans un corps unifié.
- 3) Une possibilité: le détachement dans le cadre de la loi sur la mobilité, et en particulier la comparabilité des corps entre DH et D3S, permet une ouverture et un changement de métier.

## Une expertise à valoriser

Pour plus de respect et de reconnaissance, nous revendiquons de meilleures conditions d'exercice pour tous les D3S.

Pour que l'action des D3S soit un succès, leur spécificité, leur engagement et leur talent doivent être appréciés à leur juste valeur. Leur expertise n'est plus à démontrer mais nécessite des moyens d'exercer leur art sereinement et efficacement. Les D3S repensent tous les jours l'organisation des prises en charge pour répondre aux besoins des populations dans un souci d'éthique constant. Mais ils demandent le soutien des pouvoirs publics pour mener à bien leur action :

- une politique de regroupements des établissements basée sur des incitatifs financiers, volontaristes et ayant du sens,
- des ARS moteurs dans le champ médico-social,
- des projets portés par le secteur public,
- une promotion de l'autonomie des établissements par la personnalisation juridique.

## Le smps revendique...

- la gestion de la filière D3S par l'Institut du management à l'EHESP,
- la refonte du concours et de la formation,
- des directeurs se formant tout au long de leur carrière sans impacter sur les budgets des établissements grâce à la mutualisation des droits à la formation dans un fonds national géré par l'EHESP,
- l'attribution aux CCN des prérogatives d'un CHSCT.

**Voter smps,  
c'est voter pour  
un syndicat  
indépendant, force  
de frappe pour le  
respect des D3S**



**Caroline RUGET**  
Directeur  
Ehpad - Mouvaux (59)  
et Bondues (59)



**Sophie SENELLART-PACCOT**  
Directeur  
Les Instituts thérapeutiques,  
éducatifs et pédagogiques  
Saint-Georges-sur-Baulche (89)



**Christine KHANI**  
Déléguée nationale  
Délégation nationale smps,  
Paris (75)



**Éric CLAPIER**  
Directeur  
Ehpad public Richard-Garnier  
Conflans-Sainte-Honorine (78)



**Philippe JAMMET**  
Directeur  
Ehpad Les Mignottes -  
Migennes (89)



**Hélène MALTERRE**  
Directeur adjoint  
CH - Calais (62)



**Jacky SARRAZIN**  
Directeur  
Ehpad - La Fare-les-Oliviers (13)



**Sandrine BEDNARSKI**  
Directeur adjoint  
CH - Orsay et Longjumeau (91)



**Bruno LHOMME**  
Directeur  
Ehpad - Ally-Pleaux-Salers (15)



**Christel MOURAS**  
Directeur adjoint  
CHU - Caen (14)



**Dominique BOUCHER**  
Directeur  
Emesd - Isle (87)



**Hervé MEUNIER**  
Directeur  
Ehpad Henri-Frugier  
La Coquille (24)



**Pascal PUGET**  
Directeur  
Ehpad et Ssiad  
Geaune-en-Tursan (40)



**Nathalie LE FRIEC**  
Directeur adjoint  
CH - Port-Louis (56)



**Sévéna RELLAND**  
Directeur  
Résidence Gandrille  
Saint-Sauveur-en-Puisaye (89)



**David CATILLON**  
Directeur adjoint  
CH - Villefranche-sur-Saône (69)



**Capucine DALLE**  
Directeur  
MR Mathilde-d'Yseu - Picquiny (80)  
MR Saint-Nicolas,  
Domart-en-Ponthieu (80)



**Isabelle AUDO**  
Directeur  
CH Saint-Louis - Ormans (25)



**Franck HOCQUET**  
Directeur  
Ehpad - Salbris (41)



**Claire HUGUES**  
Directeur  
HL - Saint-Bonnet-le-Château (42)  
Ehpad - Usson-en-Forez (42)



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CCN DS - 2011

Les comités consultatifs nationaux (CCN) sont consultés par le ministre compétent sur les questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, à la formation professionnelle, la mobilité, l'insertion et l'égalité professionnelles, ainsi qu'aux conditions de travail.

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

## Une exigence de respect pour tous les directeurs des soins

Pour notre syndicat, les directeurs sont porteurs d'une triple exigence :

- veiller à la qualité des prises en charge,
- gérer avec éthique leurs collaborateurs,
- être eux-mêmes traités avec respect.

Le Syndicat national des cadres hospitaliers (**snch**) est devenu le Syndicat des managers publics de santé (**smmps**) en 2010 afin d'exprimer cette triple ambition.

### Le management, une exigence de respect dans la gestion des individus

Le **smmps** demande à ses adhérents de traiter avec respect leurs collaborateurs. C'est l'objet de sa charte managériale. En parallèle, le **smmps** se bat pour que les directeurs soient respectés et reconnus par leur tutelle et leur ministère.

### Le service public doit être promu.

Il est indispensable à la santé de nos concitoyens.

Les respecter, c'est leur proposer un service public qui réponde à leurs nouveaux besoins.

Un service public plus fort et plus présent demain qu'aujourd'hui.

### La santé est notre domaine

Notre syndicat est celui de tous les cadres de la fonction publique hospitalière, qu'ils travaillent dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Toutes ces prises en charge sont nécessaires. Toutes méritent un égal respect.

### Le smmps, pour un hôpital moderne et dynamique

Depuis toujours, le **smmps** se bat avec efficacité pour promouvoir l'hôpital public.

Il se bat pour un service public visionnaire, à l'écoute des nouvelles attentes des patients.

En soutenant la T2A, il a donné à l'hôpital les moyens de regagner des parts de marché sur les cliniques.

En soutenant HPST, il a permis aux directeurs des soins de devenir membres de droit du directoire

Pour demain, le **smmps** veut :

- promouvoir la filière soignante avec la création de postes d'infirmières expertes, pouvant réaliser de leur propre initiative certaines des compétences actuellement déléguées ;
- une réforme de l'EHESP avec une formation coordonnée de tous les corps de direction au sein de l'Institut du management,
- encourager la prise en compte des attentes des patients.

**Respecter les DS, c'est les traiter à parité avec les autres directeurs**

## Le syndicalisme efficace

En 2001, qui parvient à créer  
le corps des directeurs des soins ?

→ Le **smps**, en lançant  
le mouvement des cadres.

En 2009, qui obtient la gestion nationale de corps  
et la présence de droit dans le directoire ?

→ Le **smps**, en contrepartie  
de son soutien à HPST.

En 2010, qui signe seul le protocole LMD promouvant  
l'encadrement soignant et poussant les directeurs  
des soins vers le haut ?

→ Le **smps**.

En 2011, qui impose le protocole du 29 juillet  
fixant un calendrier de réforme statutaire et prévoyant  
la parité d'accès au logement à égalité avec les autres  
directeurs ?

→ Le **smps**, grâce à l'avertissement fait au ministre  
lors du Congrès de Strasbourg.

## Le smps, pour un statut à la hauteur des responsabilités

- Parité totale avec le statut des DH :
  - fin de carrière en hors-échelle B,
  - accès à la hors-échelle C via la création  
d'un grade à accès fonctionnel (GrAF),
  - transposition de la nouvelle prime de fonction  
et de résultats des DH.
- Création d'emplois fonctionnels pour les coordonnateurs  
des soins, là où le chef d'établissement  
est sur un poste fonctionnel.
- Intégration des primes dans les retraites.
- Accès au logement dans les mêmes conditions  
que les DH et les D3S.
  - Un accès aux postes d'Igas.
  - Des passerelles vers les corps des directeurs d'H  
D3S, d'administrateurs civils, d'administrateurs  
territoriaux.

Seul le **smps**  
a pu imposer  
ce protocole.  
Seul le **smps**  
pourra le faire  
respecter

## Le protocole d'accord du 29 juillet 2011 : une opportunité à saisir

- Pour la première fois, un protocole traite ensemble  
les trois corps de direction.
- Pour la première fois, le statut des directeurs  
d'hôpital sert de référence à celui des directeurs  
des soins.
- Pour la première fois, une révision sérieuse du statut  
des directeurs des soins est envisagée pour 2012.
- Pour la première fois, il est prévu un accès au logement  
sans quota de jours de garde.



**Marie-Ange GUYOT**  
Directeur des soins  
Ifsi AP-HP Paris (75)



**Catherine HARDY**  
Coordonnateur général des soins  
CH - Montesson (78)



**Didier SIGLER**  
Directeur des soins  
CH - Poissy (78)



**Véronique MARIN LA MESLÉE**  
Directeur des soins  
Ifsi AP-HP Paris (75)



**Marc BORDIER**  
Directeur des soins  
CHU - Reims (51)



**Annick TRAMONI**  
Directeur des soins  
CH - Toulon-La-Seyne (83)



**Dominique GOUDARD**  
Coordonnateur général des soins  
Centre de gérontologie Les Abondances  
Boulogne-Billancourt (92)



**Maria HORVATH**  
Directeur des soins  
CHU - Montpellier (34)



**Brigitte SCHERB**  
Directeur des soins  
AP-HP Cochin, Paris (75)



**Rémy CHAPIRON**  
Coordonnateur général des soins  
CH - Verdun (57)



**Jérôme RUMEAU**  
Coordonnateur général des soins  
CH - Narbonne (11)



**Gilles PREL**  
Directeur des soins IFMK  
DGOS Paris (75)



Syndicat des managers publics de santé

# ÉLECTIONS CCN DH - 2011

Les comités consultatifs nationaux (CCN) sont consultés par le ministre compétent sur les questions et projets de textes relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, à la formation professionnelle, la mobilité, l'insertion et l'égalité professionnelles, ainsi qu'aux conditions de travail.

Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote

## Une exigence de respect pour les directeurs d'hôpital

Pour notre syndicat, les directeurs sont porteurs d'une triple exigence :

- veiller à la qualité des prises en charge,
- gérer avec éthique leurs collaborateurs,
- être eux-mêmes traités avec respect.

Le Syndicat national des cadres hospitaliers (**snch**) est devenu le Syndicat des managers publics de santé (**smps**) en 2010 afin d'exprimer cette triple ambition.

### Le management, une exigence de respect dans la gestion des individus

Le **smps** demande à ses adhérents de traiter avec respect leurs collaborateurs. C'est l'objet de sa charte managériale. En parallèle, le **smps** se bat pour que les directeurs soient respectés et reconnus par leur tutelle et leur ministère.

### Le service public doit être promu

Il est indispensable à la santé de nos concitoyens. Les respecter, c'est leur proposer un service public qui réponde à leurs nouveaux besoins.

Un service public plus fort et plus présent demain qu'aujourd'hui.

### La santé est notre domaine

Notre syndicat est celui de tous les cadres de la fonction publique hospitalière, qu'ils travaillent dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Toutes ces prises en charge sont nécessaires. Toutes méritent un égal respect.

Le **smps**,  
une vision  
d'avenir

Le **smps**,  
pour un hôpital  
moderne et dynamique

Depuis toujours, le **smps** se bat avec efficacité pour promouvoir l'hôpital public. Il promeut un service public visionnaire, à l'écoute des nouvelles attentes des patients.

En soutenant la T2A, il a donné à l'hôpital les moyens de regagner des parts de marché sur les cliniques.

En soutenant HPST, il a conféré au chef d'établissement – et à travers lui à l'ensemble de l'équipe de direction –, les pouvoirs correspondant à ses responsabilités : arrêter le budget, recruter les médecins, définir le découpage en pôles de l'établissement...

**Pour demain, le **smps** veut :**

- poursuivre la simplification du recrutement médical,
- libérer la commande publique,
- stabiliser les règles de financement (création d'un observatoire de la T2A, réforme des contrôles de la Sécurité sociale),
- assainir les rapports avec la tutelle en instituant une cellule de médiation,
- réformer l'EHESP en donnant une vraie place à l'Institut du management.

# Un **smps** majoritaire : la seule garantie d'avenir pour le corps des directeurs d'hôpital

## Protocole statutaire du 29 juillet 2011 : une victoire du **smps**

Ce protocole, seul le **smps** en voulait. Il offre aux directeurs d'hôpital leur troisième statut en onze ans. Quelle profession a bénéficié d'autant d'avancées ? Quel syndicat a obtenu de tels résultats ?

Le volet indemnitaire de ce statut et l'augmentation du nombre des postes fonctionnels sont prêts : les textes d'application sont prêts à sortir.

Le volet indiciaire reste à élaborer. Seul un **smps** majoritaire est à même d'imposer sa mise en œuvre dans les délais.

## Avec votre soutien, nous obtiendrons :

- l'accès à la hors-échelle B bis pour tous,
- la prolongation des carrières jusqu'à la hors-échelle D grâce au grade à accès fonctionnel (GrAF),
- une meilleure rémunération des postes fonctionnels et des postes de directeurs généraux.

## Le **smps**, le seul syndicat à défendre les directeurs d'hôpital

Depuis toujours, le **smps** se bat pour un corps de directeur d'hôpital reconnu, respecté, valorisé.

## Le seul syndicat à rejeter la fusion

Hier, le **smps** s'est opposé à la fusion des DH avec les IASS. Aujourd'hui, il refuse la fusion avec les D3S. Le **smps** est le seul syndicat à défendre l'existence du corps des directeurs d'hôpital.

## Le seul syndicat à défendre une ouverture maîtrisée

Le **smps** a empêché des détachements massifs, sans mobilité, au sein du corps des DH. Le **smps** s'est opposé à une arrivée massive de directeurs issus du privé.

## Le seul syndicat à vouloir une promotion du corps des directeurs d'hôpital

Le **smps** s'est battu, seul, pour obtenir un protocole statutaire dont personne ne voulait. Le **smps** a imposé, seul, une mise en place immédiate des avancées statutaires DH, sans attendre le résultat des négociations pour les autres corps de direction.

**Nous avons marqué l'essai. Avec vous, nous le transformerons**



**Catherine LATGER**  
Directeur adjoint  
AP-HP (75)



**Sébastien TRÉGUENARD**  
Directeur  
HL Pays de Retz (44)



**Elisabeth CALMON**  
Directeur adjoint  
CHD Félix-Guyon (97)



**Nicolas SAVALE**  
Directeur adjoint  
CHU - Clermont-Ferrand (63)



**André RENAUD**  
Directeur  
EPS Daumezon (45)



**Laurence GARO**  
Directeur  
CH - Ploërmel (56)



**Vincent PRÉVOTEAU**  
Directeur adjoint  
EPS Philippe-Pinel (80)



**Olivier PERRIN**  
Directeur  
CH - Lons-le-Saunier (39)



**Daniel DESBRUN**  
Directeur  
CH - Pont-Saint-Esprit (30)



**Florence QUIVIGER**  
Directeur adjoint  
CH - Saint-Julien-en-Genevois (74)



**Pierre PINZELLI**  
Directeur adjoint  
AP-HM (13)



**Gilles CALMES**  
Directeur adjoint  
CH - Saint-Quentin (02)



**Zaynab RIET**  
Directeur  
GHI du Vexin et CH de Carnelle (95)



**Emmanuel QUISSAC**  
Directeur adjoint  
AP-HP (75)



**Marie-Christine HACHE**  
Directeur adjoint  
CH - Saint-Philibert (59)



**Corinne MOTHES**  
Directeur adjoint  
CH - Montauban (82)



**Samy BAYOD**  
Directeur adjoint  
CH - Calais (62)



**Patrice BARBEROUSSE**  
Directeur général  
CHRU - Besançon (25)



**Marie-Odile SAILLARD**  
Directeur  
CH - Arras (62)



**Philippe EL SAÏR**  
Directeur  
CH - Villefranche-sur-Saône (69)



### POUR ADHERER OU RENOUELER VOTRE ADHESION

En ligne, sur le site du  
SMPS : [www.snch.fr](http://www.snch.fr)  
Rubriques : « Renouveler  
mon adhésion » ou  
« Rejoindre le SMPS »

### COMITE DE REDACTION

Florent BOUSQUIE  
CH de Compiègne et de  
Noyon

Gilles CALMES  
CH de Saint-Quentin

Pour nous joindre ou  
proposer un article :

Florent BOUSQUIE :  
03.44.23.60.42



## VOS REPRESENTANTS REGIONAUX

### SECRÉTAIRE RÉGIONAL

Gilles CALMES – Directeur d'Hôpital  
Adjoint au Chef d'Établissement  
Centre Hospitalier de Saint-Quentin  
[gilles.calmes@ch-stquentin.fr](mailto:gilles.calmes@ch-stquentin.fr)

### SECRÉTAIRE RÉGIONAL ADJOINT

Florent BOUSQUIÉ – Directeur d'Hôpital  
Directeur adjoint - Centre Hospitalier de Compiègne  
[f.bousquie@ch-compiegne.fr](mailto:f.bousquie@ch-compiegne.fr)

### SECRÉTAIRE RÉGIONAL ADJOINT

Bruno GUESSARD - Attaché d'Administration Hospitalière  
Centre hospitalier de Compiègne  
[b.guessard@ch-compiegne.fr](mailto:b.guessard@ch-compiegne.fr)

### TRÉSORIER ET DÉLÉGUÉ DE LA CATÉGORIE « DIRECTEURS D'HÔPITAL »

Vincent PREVOTEAU – Directeur d'Hôpital  
Directeur adjoint – Centre Hospitalier Philippe Pinel  
[vincent.prevoteau@ch-pinel.fr](mailto:vincent.prevoteau@ch-pinel.fr)

### DÉLÉGUÉE DE LA CATÉGORIE : « D3S »

Capucine DALLE – Directrice EHPAD Picquigny et Domart-en-Ponthieu  
[capucine.dalle@live.fr](mailto:capucine.dalle@live.fr)

### DÉLÉGUÉ DE LA CATÉGORIE : « CADRES ADMINISTRATIFS »

Jean-Baptiste DEHAINE – Attaché d'Administration Hospitalière  
Centre hospitalier de Saint-Quentin  
[j.dehaine@ch-stquentin.fr](mailto:j.dehaine@ch-stquentin.fr)

### DÉLÉGUÉE DE LA CATÉGORIE : « DIRECTEURS DES SOINS »

Christiane RUCK – Directeur IFSI  
Centre hospitalier de Saint-Quentin  
[c.ruck@ch-stquentin.fr](mailto:c.ruck@ch-stquentin.fr)

**« La motivation ne s'obtient jamais par la contrainte.  
Elle s'acquiert par la reconnaissance individuelle et  
collective des efforts fournis.  
Elle se conquiert par le respect »**

**Philippe BLUA, Président du SMPS, Congrès de Strasbourg 2011**

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES



4 scrutins le 20 octobre :

1. CAPL et CAPD
2. CTE
3. Comités consultatifs  
nationaux
4. CAPN

### octobre 2011

lu	m	m	jeu	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						